Mutations – mode d'emploi

Les mutations s'effectuent en deux temps (calendrier sur l'autre fichier)
– mouvement inter-académique.
– mouvement intra-académique.

Le mouvement inter-académique

Tous les stagiaires doivent y participer.
Les vœux formulés portent **uniquement sur des académies**; ils doivent être saisis sur le serveur SIAM, via Iprof. Le serveur sera ouvert **du 20 novembre au 9 décembre**, soit environ 3 semaines.
Un barème est attribué pour chaque vœu (nombre de points qui dépend de l'échelon, la situation familiale, les antécédents professionnels, etc, mais pas le rang de classement au concours).
Dès la fermeture du serveur, vous recevrez une **confirmation de demande** dans votre établissement. Il faudra la signer et éventuellement joindre toutes les **pièces justificatives** pour les bonifications.

Le mouvement intra-académique

Mi-mars vous connaîtrez votre académie d'affectation.
Dans la foulée, il faudra formuler des **vœux à l'intérieur de cette académie**.
Le système est plus complexe puisque différents types de vœux peuvent être effectués (vœux portant sur un établissement, une commune, un groupe de communes, tout poste fixe dans un département, zone de remplacement, établissement classé APV, poste spécifique, …) et le barème peut varier en fonction du type du vœu.

Quelques conseils

Les règles du mouvement sont communes à tous les personnels mais **chaque stratégie est individuelle**. Elle dépend entre autres de :
– la discipline (académies plus ou moins difficiles à obtenir),
– la situation familiale,
– la situation professionnelle antérieure (ex contractuel 2nd degré ou ex AED avec conditions d'ancienneté par exemple).

➔ Il est donc important de se faire conseiller. Le Sgen-CFDT a des élus dans tous les corps (PLP, certifiés, CPE, agrégés) et siège à toutes les commissions d'affectation.
Nous pouvons donc proposer un suivi personnalisé et efficace, en donnant bien sûr la priorité aux adhérents.

Site

Toutes les **infos sur les mutations** sur www.sgen-cfdt-plus.org (rubrique second degré). Sera actualisé suite à la publication de la circulaire ministérielle le 13 novembre.
Possibilité de créer une **fiche de suivi individualisée** sur http://v2.sgenplus.cfdt.fr/ (création de la fiche de suivi pour le mouvement inter-académique à partir du 13 novembre)
On y trouve aussi les **barres d'entrée** (barème du dernier entrant dans l'académie) des 5 années précédentes pour toutes les disciplines et toutes les académies.

Contact

Fabrice COUSIN, chargé du suivi des stagiaires 2nd degré pour le Sgen-CFDT des Pays de Loire

Mail : fabricecousin.sgen@gmail.com **Tél** : **06 72 89 68 50**

06 74 20 83 98 pour les PLP (Isabelle CARO)